

METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE DES RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES ET DU MANAGEMENT



Dans cette optique, le CHUAP validera prochainement une Charte des relations interprofessionnelles et du management, portée par des valeurs communes partagées par les professionnels et les managers. Cette Charte servira de référence pour clarifier les rôles et responsabilités à chaque niveau organisationnel.

Elle permettra notamment :

- Une meilleure lisibilité des missions, en précisant les rôles des Chef(fe)s de Pôles, Chef(fe)s de service, Directeur référent, Encadrement
- Le partage de valeurs communes pour enrichir le management et les relations professionnelles
- Un fonctionnement structuré des Pôles, avec la mise en place d'une Charte de fonctionnement des Pôles, facilitant les interactions et les prises de décision

Ces initiatives visent à créer un environnement professionnel stable et collaboratif, renforçant la confiance et l'efficacité collective.

